



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3^e jour du mois d'**août** de l'an **2015**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : Mme Mathilde Noël, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-08-260

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux du mois de juillet 2015
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2015

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juin au 15 juillet 2015
- 2.2 Modification des heures de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.3 Dépôt des indicateurs de gestion
- 2.4 Octroi du mandat de mise à jour du plan d'intervention à la firme EXP (TECQ)
- 2.5 Octroi du mandat d'auscultation de la chaussée à la firme LVM nécessaire à la mise à jour du plan d'intervention (TECQ)
- 2.6 Demande d'appui financier du Programme Place aux jeunes (Carrefour jeunesse-emploi)
- 2.7 Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 29-A-30
- 2.8 Demande de la Fabrique au Pacte rural volet local
- 2.9 Échéancier de la phase II du Pacte rural volet local
- 2.10 INFORMATION – Péréquation pour l'année 2015
- 2.11 INFORMATION – Communication reçue du MAMOT concernant des plaintes de citoyens

3 Législation

- 3.1 Adoption – Politique de location des salles et des infrastructures municipales

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Exercice d'évacuation du 600, rue Gosselin à Wotton (Poste de la Sûreté du Québec)



Initiales

Maire

DG

- 4.3 INFORMATION – Confirmation d’une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 5 Transport – Voirie**
- 5.1 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée 0-½ et 0-¾ (MG-20b) jusqu’au 31 décembre 2015
- 6 Hygiène du milieu et Environnement**
- 6.1 Acceptation des dépenses supplémentaires de la MRC des Sources dans le cadre du PGMR
- 6.2 Octroi du mandat de fourniture et d’installation d’un débitmètre magnétique sur la conduite de distribution d’eau potable
- 6.3 Demande à RECYC-QUÉBEC de donner accès à la MRC des Sources aux données de 2013 dans le cadre du PGMR
- 7 Aménagement, urbanisme et développement**
- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Dérogation mineure du 570, rue Thibault
- 7.3 PIIA - Approbation des modifications du 806, rue St-Jean
- 8 Loisirs et culture**
- 8.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et abrogation de la résolution 2015-07-253
- 9 Rapport des comités et événements à venir.**
- 10 Période de questions. (30 minutes maximum)**
- 11 Informations générales et correspondance diverse**
- 12 Levée de la séance**

ADOPTÉE

1.2 Adoption des procès-verbaux du mois de juillet 2015

1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Résolution 2015-08-261

***Sur proposition d’Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2015

Résolution 2015-08-262

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juin au 15 juillet 2015

Résolution 2015-08-263



Initiales

Maire

DG

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la secrétaire soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 juin et le 15 juillet 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **78 518,27 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Modification des heures de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 2015-08-264

CONSIDÉRANT QUE depuis son entrée en fonction, la semaine de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière est basée sur 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est appelée à travailler régulièrement en dehors des heures normales de bureau;

CONSIDÉRANT QUE les besoins actuels de la municipalité permettent rarement que la directrice générale et secrétaire-trésorière s'absente sur les heures de bureau afin de reprendre le temps travaillé en soirée, ce qui engendre donc un nombre important d'heures en banque;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la semaine de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière soit basée sur 40 heures comme les employés du département de la voirie, et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

2.3 Dépôt des indicateurs de gestion

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2014 aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2.4 Octroi du mandat de mise à jour du plan d'intervention à la firme EXP (TECQ)

Résolution 2015-08-265

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la programmation de la Taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales qui avait été fait en 2007 et mis à jour en 2012 afin de cibler les travaux à effectuer dans les mois et les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la firme EXP de fournir une offre de services à prix forfaitaire afin de procéder à la mise à jour du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'outre ces services professionnels, il serait nécessaire d'avoir recours aux services d'autres firmes spécialisées afin de procéder à l'auscultation télévisée des tronçons d'égouts et de la chaussée, toujours dans le cadre du plan d'intervention.

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil mandante la firme EXP à procéder à la mise à jour du plan d'intervention conformément à la soumission WTTV-00038164 datée du 23 juillet 2015 au montant forfaitaire de 13 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.5 Octroi du mandat d'auscultation de la chaussée à la firme LVM nécessaire à la mise à jour du plan d'intervention (TECQ)

Résolution 2015-08-266

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'auscultation de la chaussée de la municipalité dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention pour la TECQ 2014-2018 et que cette opération doit être effectuée par une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM a déposé une offre de services afin d'effectuer l'auscultation de la chaussée et que le prix est calculé en fonction de la distance à ausculter;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate la firme LVM à procéder à l'auscultation de la chaussée conformément à l'offre de service reçue de 22 juillet 2015 pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2.6 Demande d'appui financier du Programme Place aux jeunes (Carrefour jeunesse-emploi)

Résolution 2015-08-267

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue du Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond pour le programme Place aux jeunes des Sources ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un programme pour faire connaître et aimer notre région aux jeunes intéressés;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil accepte de verser une contribution financière au montant de 500 \$ pour le programme Place aux jeunes des Sources et que le versement se fasse en janvier 2016.

ADOPTÉE

2.7 Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 29-A-30

Résolution 2015-08-268

CONSIDÉRANT la résolution 0507-691 de la séance ordinaire du 4 juillet 2005 cédait une parcelle de terrain appartenant à la municipalité, connue et désignée comme une partie du lot 29-A-30, du rang IV, du cadastre du canton de Wotton à monsieur Roger Dubois, propriétaire du lot 29-3;

CONSIDÉRANT QUE la transaction de cession n'a pas eu lieu à ce jour et que monsieur Dubois souhaite régulariser les titres;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte de céder, à monsieur Dubois, la parcelle de terrain, connue et désignée comme le lot 29-A-30, du rang IV, du cadastre du canton de Wotton, selon la description technique à être préparée par Roland Deslandes, arpenteur géomètre..

QUE tous les honoraires professionnels en lien avec cette transaction soient défrayés par l'acquéreur, monsieur Roger Dubois.



Initiales

Maire

DG

QUE le conseil mandate et autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette cession.

ADOPTÉE

2.8 Demande de la Fabrique au Pacte rural volet local

Résolution 2015-08-269

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural volet local a reçu une demande d'aide financière non remboursable de 3 060 \$ du conseil de gestion de la communauté de Wotton (Fabrique) afin d'avoir recours aux services d'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique dans le cadre du projet d'acquisition d'un nouveau système de chauffage pour l'église;

CONSIDÉRANT QUE la situation de ce dossier est jugée critique quant à la capacité de la Fabrique à assurer la préservation et l'entretien adéquat en raison des coûts actuellement trop élevés pour le chauffage;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement, une décision doit être rendue rapidement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des projets du Pacte rural volet local recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'aide financière;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE compte tenu de la situation critique et que ce projet entre dans les critères d'admissibilité du programme du Pacte rural volet local, le conseil approuve une aide financière non remboursable de 3 060 \$ pour le projet de services d'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique dans le cadre du projet d'acquisition d'un nouveau système de chauffage pour l'église.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources afin que le déboursement des fonds se fasse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2.9 Échéancier de la phase II du Pacte rural volet local

Résolution 2015-08-270

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets pour la phase II du Pacte rural volet local doit être lancé;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier suivant a été proposé par le comité d'analyse de projets :

1. Appel à projets : du 3 août au 8 septembre 2015 à midi
2. Analyse des projets : du 14 au 21 septembre 2015
3. Recommandation du comité d'analyse des projets : 25 septembre 2015
4. Octroi par le conseil municipal : 5 octobre 2015
5. Résolution du conseil de la MRC des Sources : 21 octobre 2015

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil approuve l'échéancier proposé par le comité d'analyse des projets.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.10 INFORMATION – Péréquation pour l’année 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que le Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire a procédé au paiement de la mesure financière de péréquation pour l’année 2015 au montant de 18 493 \$.

2.11 INFORMATION – Communication reçue du MAMOT concernant des plaintes de citoyens

La mairesse informe les personnes présentes de la communication reçue du Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire (MAMOT) concernant des plaintes de citoyens.

3 LÉGISLATION

3.1 Adoption – Politique de location des salles, des locaux et des infrastructures municipales (Règlement 158-15)

Résolution 2015-08-271

CONSIDÉRANT l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 juillet dernier concernant l’adoption de la Politique de location des salles, des locaux et des infrastructures municipales;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la politique de location des salles, des locaux et des infrastructures municipales portant de numéro de règlement 158-15 soit adoptée comme suit :

RÈGLEMENT 158-15 POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES, DES LOCAUX ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

PRÉAMBULE

La municipalité de Wotton met ses salles, ses locaux et ses infrastructures à la disposition des organisations tant publiques que privées et des citoyens qui désirent y tenir des réunions, des rencontres, des formations, des cours ou des activités de toutes sortes.

1-OBJECTIFS

Cette politique a pour objectifs :

- De définir les paramètres et préciser les obligations de location et de prêt;
- D’identifier les modes de fonctionnement;
- De préserver les équipements municipaux;
- D’assurer une équité envers tous.

2-APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s’applique lors de la location ou le prêt d’une salle, d’un local, d’une infrastructure ou d’un équipement de la Municipalité de Wotton. La politique s’applique, de manière non-limitative, à la salle municipale, au centre multifonctionnel, au centre communautaire, au chalet de loisirs, au terrain de balle, au terrain de tennis, au terrain de pétanque, à la piscine et aux tables et chaises.

3-CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

Toute organisation tant privée que publique, de même que tout individu de 18 ans et plus, peut faire une demande de location de salle, de local et/ou d’infrastructure pour des réunions, des rencontres, des formations, des cours ou des activités de toutes sortes.



Initiales

Maire

DG

Toute personne ou toute organisation qui ne respecte pas les conditions de location peut voir son contrat résilié sans préjudice et ne peut louer de nouveau.

4-RESPONSABILITÉS DU LOCATAIRE

Le responsable doit remplir le formulaire de demande de location. Dans le cas d'une organisation, une personne responsable doit être désignée.

Le locataire doit assurer le respect de la *Loi sur le tabac* et de toute autre loi applicable.

Avant de quitter les lieux, le locataire doit remettre la salle dans son état initial.

À défaut par le locataire de remettre la salle dans son état initial ou dans un état jugé satisfaisant par la municipalité, la procédure suivante s'applique : La municipalité informera le locataire de l'entretien à faire, effectuera cet entretien et facturera le locataire à raison de 25 \$ de l'heure.

En ce qui concerne les bris et la détérioration des locaux ou du matériel, la procédure suivante s'applique : La municipalité informera le locataire des bris, effectuera la ou les réparations nécessaires et facturera le locataire.

5- CONDITIONS DE LOCATION

Le montant total du coût de location doit être acquitté au moment de la signature du contrat de location ou 10 jours avant la journée de la location. Lorsqu'il s'agit d'une location à long terme, le locataire acquitte sa facture mensuellement ou annuellement.

Annulation

Toute annulation dans un délai de vingt-quatre (24) heures sera remboursée. Le locataire qui annule à moins de 24 heures d'avis n'a droit à aucun remboursement.

Restriction

Le locataire a uniquement accès à la salle pour laquelle il a payé les frais de location et uniquement aux heures mentionnées dans son contrat de location.

Clés

Il est de la responsabilité du locataire de récupérer la ou les clés au secrétariat du bureau municipal situé au 396, rue Mgr L'Heureux à Wotton pendant les heures d'ouverture. Elles doivent être retournées au secrétariat du bureau municipal à la fin du contrat de location ou mises dans la chute à courrier située près de la porte du bureau municipal.

Révocation ou suspension du contrat de location

Tout contrat de location peut être suspendu ou résilié sans préjudice en cas de force majeure, incluant bris de tuyauterie ou de chauffage, de réquisition des locaux par les divers paliers de gouvernement pour la tenue d'un référendum ou d'une élection ou tout autre besoin jugé prioritaire par la municipalité.

6-TARIFICATION

Endroit	Tarif régulier*	Tarif organisme*	Tarif activité sportive*
Salle municipale	130 \$	65 \$	20 \$ / heure
Salle de l'Âge d'Or	30 \$	15 \$	20 \$ / heure
Centre communautaire (gymnase)	80 \$	40 \$	20 \$ / heure
Centre multifonctionnel (salle et patinoire)	250 \$	125 \$	20 \$ / heure
Centre multifonctionnel (salle seulement)	100 \$	50 \$	20 \$ / heure
Patinoire (surface bétonnée ou glace)	150 \$	75 \$	20 \$ / heure
Centre multifonctionnel (7 jours)	1 500 \$	750 \$	



Initiales

Maire

DG

Avec montage et démontage**	50\$	N/A	
Table	2 \$/ chaque	1 \$ / chaque	
Chaise	0.75\$ / chaque	0.50\$/ chaque	

* Taxes en sus. Ces prix s'appliquent à chaque location par événement ou par période maximale de 24 heures selon le cas.

** Ce service est disponible uniquement pour la salle municipale et la petite salle du Centre multifonctionnel pour le tarif régulier.

Un tarif additionnel de 150 \$ par jour de location sera chargé pour les **vendeurs itinérants**.

Infrastructures sportives extérieures

Les infrastructures sportives extérieures ne demandant aucune surveillance peuvent être réservées sans frais par et pour les résidents et associations regroupant des résidents de Wotton (ex : terrain de tennis).

Pour le terrain de balle, les tarifs suivants sont applicables :

Catégories des joueurs et options disponibles	Partie de balle hebdomadaire	Tournoi de balle
Résidents mineurs (traçage de lignes non compris)	Gratuit	Gratuit
Résidents majeurs ou non-résidents mineurs ou majeurs (traçage de lignes non compris)	Gratuit	150 \$ (pour un maximum d'une fin de semaine)
Traçage des lignes par la municipalité (optionnel)	20 \$ par partie	20 \$ par partie

Organismes reconnus

Chaque organisme reconnu par la municipalité a droit, une fois par année, de louer une salle ou infrastructure de la municipalité sans frais pour un événement ou une période maximale de 24 heures. La demande de gratuité doit être acheminée par écrit au bureau municipal au moins 30 jours avant l'activité. L'approbation est conditionnelle à la disponibilité des locaux.

Liste des organismes reconnus :

- ✓ AFEAS
- ✓ AGJOB
- ✓ Chevaliers de Colomb
- ✓ Club Optimiste
- ✓ Comité des loisirs
- ✓ Conseil de gestion de la Fabrique
- ✓ Corporation d'initiatives communautaires
- ✓ FADOQ
- ✓ Festival Country
- ✓ La Fourmilière
- ✓ Le Trident
- ✓ Maison des Jeunes
- ✓ Organismes parapublics domiciliés à Wotton (CPE, École Hamelin, etc.)
- ✓ Société d'histoire et du patrimoine
- ✓ Société de développement
- ✓ Tout autre organisme avec charte d'OBNL ou de charité dont le siège social est situé à Wotton

Outre les locations gratuites mentionnées au paragraphe précédent, chaque organisme de la municipalité bénéficie de la location sans frais d'une salle ou infrastructure dans le cadre des événements suivants : consultation publique, levée de fonds ou activité offerte à toute la population de Wotton. La demande de gratuité doit être acheminée par écrit au bureau municipal au moins 30 jours avant l'activité et elle doit expressément mentionner



Initiales

Maire

DG

le type d'évènement justifiant la gratuité de la location. L'approbation est conditionnelle à la disponibilité des locaux.

Permis d'alcool

Les frais de permis d'alcool ne sont pas inclus dans le coût de location. S'il y a service ou consommation de boissons alcoolisées, il est de la responsabilité du locataire d'obtenir un permis d'alcool à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* et de remettre une copie à la municipalité avant l'évènement.

Pour ce faire, il est recommandé au locataire doit s'adresser à la Régie au moins deux (2) mois avant la tenue de l'activité :

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-3577 ou 1 800 363-0320
Formulaire et règlements disponibles en ligne : www.racj.gouv.qc.ca

7- TARIFICATION DES LOYERS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Local	Entreprise	Organisme
Petit local	Tarif spécifié dans le bail et/ou l'entente	150 \$ / année
Locaux réguliers	Tarif spécifié dans le bail et/ou l'entente	300 \$ / année

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports - incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus en juillet 2015.

4.2 Exercice d'évacuation du 600, rue Gosselin à Wotton (Poste de la Sûreté du Québec)

Résolution 2015-08-272

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 600, rue Gosselin à Wotton doit se soumettre annuellement à un exercice d'évacuation en vertu des règlements et codes régis par la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'évacuation doit être faite par le service incendie de la municipalité ou par un mandataire de cette dernière;

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité mandate monsieur Martin Pellerin, préventionniste, afin de procéder à l'exercice annuel d'évacuation de l'immeuble situé au 600, rue Gosselin avant le 1^{er} septembre 2015.

QUE le préventionniste entre en contact avec le Sergent Étienne Martel afin de céder l'exercice et qu'il informe la municipalité de la date et de l'heure de cet exercice dans les plus brefs délais.

QU'un rapport d'évacuation soit complété et acheminé par le préventionniste à la municipalité dès que l'exercice est complété.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

4.3 INFORMATION – Confirmation d’une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

La mairesse informe les membres du conseil que le ministère de la Sécurité publique, dans une lettre datée du 7 juillet 2015, confirme l’acceptation de l’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Les montants de chacune des municipalités de la région seront versés à la MRC des Sources et répartis par la suite par cette dernière.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée 0-½ et 0-¾ (MG-20b) jusqu’au 31 décembre 2015

Résolution 2015-08-273

CONSIDÉRANT l’appel d’offres sur invitation qui s’est clôturé le 20 juillet dernier concernant la fourniture de pierre concassée 0-½ et 0-¾ (MG-20b);

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont les suivantes :

Sintra Inc.

Description	Prix / tonne Métrique	Taxes		Prix total / tonne métrique
		T.P.S. (5%)	T.V.Q. (9,975%)	
Pierre concassée 0 – ¾ (MG-20b) Ou l’équivalent	10.95	0.55	1.09	12.59
Pierre concassée 0 - ½ Ou l’équivalent	10.80	0.54	1.08	12.42

Graymont Inc.

Description	Prix / tonne Métrique	Taxes		Prix total / tonne métrique
		T.P.S. (5%)	T.V.Q. (9,975%)	
Pierre concassée 0 – ¾ (MG-20b) Ou l’équivalent	9.30	0.47	0.93	10.70
Pierre concassée 0 - ½ Ou l’équivalent	5.50	0.27	0.55	6.30

Remarques :

1. Lesdites soumissions ont été présentées dans les délais fixés.
2. Les taxes applicables sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité octroie le contrat de fourniture de pierre concassée 0-½ et 0-¾ (MG-20b) à Graymont inc., soumissionnaire le plus bas conforme, jusqu’au 31 décembre 2015 selon les tarifs indiqués ci-haut.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Acceptation des dépenses supplémentaires de la MRC des Sources dans le cadre du PGMR

Résolution 2015-08-274

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-9163 de la MRC des Sources du 19 mai 2015 informant les municipalités de dépenses supplémentaires dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte les frais supplémentaires de 1 339 \$ calculés et répartis selon la richesse foncière uniformisée pour la révision du PGMR.

ADOPTÉE

6.2 Octroi du mandat de fourniture et d'installation d'un débitmètre magnétique sur la conduite de distribution d'eau potable

Résolution 2015-08-275

CONSIDÉRANT la demande de soumissions faite auprès de deux entreprises par monsieur François Poulin, ingénieur, pour la fourniture et la pose d'un débitmètre magnétique sur la conduite de distribution d'eau potable selon les spécifications recommandées par ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme, Les Pompes R. Fontaine, selon leur proposition 13446 datée du 10 juillet 2015, et d'ajouter l'option de la nouvelle programmation du panneau de contrôle;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le contrat de fourniture et de pose du débitmètre magnétique sur la conduite d'eau potable à l'entreprise Les Pompes R. Fontaine au montant de 5 842,61 \$, taxes en sus, et d'inclure l'option de la nouvelle programmation du panneau de contrôle au montant additionnel de 531,30 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

6.3 Demande à RECYC-QUÉBEC de donner accès à la MRC des Sources aux données de 2013 dans le cadre du PGMR

Résolution 2015-08-276

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources doit accéder aux informations et données de la Municipalité de Wotton de l'an 2013 soumises à RECYC-QUÉBEC dans le cadre du PGMR;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise RECYC-QUÉBEC à transmettre ses informations et données de l'an 2013 à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



Initiales

Maire

DG

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 13 permis pour une valeur totale des travaux de 369 000 \$.

7.2 Dérogation mineure du 570, rue Thibault

Résolution 2015-08-277

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé une demande de dérogations mineures en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réduire la marge avant minimale de 4 mètres à 3,62 mètres applicable aux bâtiments principaux afin de rendre conforme la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et du plan d'implantation, qu'elle n'est pas située dans une zone à risque ou une zone de protection et qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure du 570, rue Thibault, à Wotton;

***Sur proposition de Nicole Gagnon
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve la demande de dérogation mineure du 570, rue Thibault à Wotton visant à réduire la marge avant minimale de 4 mètres à 3,62 mètres applicable aux bâtiments principaux afin de rendre conforme la marge avant.

ADOPTÉE

7.3 PIIA - Approbation des modifications du 806, rue St-Jean

Résolution 2015-08-278

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande d'approbation au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) de la municipalité de Wotton en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à construire une remise dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les critères du plan d'urbanisme et du plan d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande avec les recommandations suivantes :

1. Modifier les angles de la toiture pour reprendre ceux de la résidence principale;
2. Ajouter une ouverture du côté de la façade;
3. Installer des moulures blanches autour des ouvertures pour reprendre celles de la résidence;
4. Intégrer des retours de corniches comme on le retrouve sur la résidence principale;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil approuve les modifications en tenant compte des recommandations du CCU et que la présente résolution soit remise au propriétaire avant l'émission du permis.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et abrogation de la résolution 2015-07-253

Résolution 2015-08-279

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-07-253 mentionnait que la municipalité allait être en support au Club optimiste de Wotton afin de soumettre une demande d'aide financière pour la construction d'un parc de planches à roulettes dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QU'après des discussions avec le Club optimiste, il a été convenu que la demande d'aide financière serait déposée par la municipalité;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise l'agente de loisirs, madame Yannik Scrosati, à monter et soumettre la demande d'aide financière pour la construction d'un parc de planches à roulettes dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

QUE la résolution 2015-07-253 soit abrogée.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-08-280

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**